



Compte-rendu de la CAPL n°2 des 10, 12 et 13 novembre 2015 Liste d'aptitude de C en B

La CAPL n°2 de liste d'aptitude de C en B s'est tenue les 10, 12 et 13 novembre 2015.

Nous rappelons que seuls les dossiers classés dans la catégorie « excellent » sont présentés en CAP Nationale.

Sur 952 agents remplissant les conditions statutaires, 259 se sont déclarés candidats.

Avant la CAPL, l'Administration avait classé 28 dossiers dans la catégorie « excellent », 110 dans « très bon », et 120 dans « à revoir ».

A l'issue des débats de la CAP locale, 37 dossiers ont été classés dans la catégorie « excellent », 115 dans « très bon » et 106 dans « à revoir ».

Au cours de cette CAPL, l'Administration nous a dévoilé qu'elle avait retenu des critères tels que le grade, l'âge, le compte-rendu d'évaluation professionnelle etc. Nous conseillons donc aux candidats d'être particulièrement vigilants lors de leur prochain entretien d'évaluation professionnel.

Nous restons à ta disposition pour toute information complémentaire.

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Le projet d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique dit « PPCR » a été rejeté par **F.O.** dès le 21 septembre. Malgré l'opposition des principales organisations syndicales, le gouvernement est passé en force, au mépris des dispositions légales, traduisant ainsi une volonté forcenée de dérèglementation. Dans ce contexte de mépris total du dialogue social, **F.O.-DGFIP** réaffirme son attachement pour le statut général et les statuts particuliers.

F.O.-DGFIP a toujours défendu la liste d'aptitude comme un véritable moyen d'accès à la catégorie supérieure inscrit dans le statut, et les agents dans leur ensemble restent attachés à ce mode de promotion.

Les conditions de travail se dégradent tous les jours un peu plus, les salaires n'augmentent pas, les promotions sont quasi inexistantes, les efforts des collègues ne sont pas reconnus et des nouvelles suppressions d'emplois vont être annoncées. De plus, la baisse du nombre de promotions internes participe à la cure d'austérité infligée aux agents des ministères économiques et financiers.

La délégation **F.O.-DGFIP** constate que le nombre de postulants a encore diminué. Plusieurs collègues n'ont pas postulé cette année à cause des modalités d'affectation des promus et la perte d'un acquis : « le droit au retour ».

F.O.-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine. La Direction Générale des Finances Publiques, en supprimant le droit au retour pour les promus de catégorie B, a tout simplement transformé la liste d'aptitude en liste à la mobilité forcée.

Les agents ont besoin d'un signe fort de la part de leur administration. Trop nombreux sont ceux qui ne se sentent pas reconnus dans leur mission et leur investissement professionnel alors même que tout est mis en œuvre pour que les agents des finances publiques renoncent à ce mode de promotion statutaire.

F.O.-DGFIP dénonce l'absence de communication du nombre de promouvables par département alors même que Bercy communique ces chiffres à l'ensemble des directions départementales. Cela démontre encore et toujours l'absence de dialogue social au sein de notre administration.

F.O.-DGFIP demande instamment le changement de dénomination de la rubrique « à revoir » qui est considéré par les collègues comme dégradante.


F.O.-DGFIP dénonce le flou entretenu par la Direction sur les critères de sélection, critères sur lesquels nous sommes régulièrement interpellés par les agents.

En conclusion, au moment où l'implication des agents est sollicitée de plus en plus, au moment où les conditions de travail sont de plus en plus dures et où les tâches dévolues à chacun s'alourdissent de jour en jour au fil des vacances d'emplois, la Direction Générale s'apprête à annoncer le 18 novembre, lors du CTR, 2130 suppressions d'emplois supplémentaires pour 2016 et dans le même temps, choisit de diminuer drastiquement la promotion interne !

F.O.-DGFIP condamne cette politique exclusivement guidée par des économies budgétaires et dénonce l'absence totale de dialogue social.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Stéphane DERGUI BOUSSOU, Serge REDON, Monique BERNARD et Gilles GLEYO

	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRENOM :
	GRADE :	
	AFFECTATION :	
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES	
Fait à	le	
	(signature)	
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		